



Commune	Rennes
Section	BN
Numéro parcelle	973
Adresse(s) postale(s)	74 rue de Paris 74 G rue de Paris 74 E rue de Paris 74 C rue de Paris 74 L rue de Paris 3 rue Raoul Ponchon 1 rue Raoul Ponchon 74 D rue de Paris 74 F rue de Paris 74 H rue de Paris 74 I rue de Paris 74 J rue de Paris 74 K rue de Paris
Adresse cadastrale (source DGFIP)	1 rue Raoul Ponchon, Rennes
Contenance DGFIP (m²)	9 285
Surface calculée de la parcelle (m²)	9169.38
Date de production des renseignements	12/09/2022
Millésime des données cadastrales utilisées	mars 2022

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019. Dernière Mise à jour (MAJ n°5) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 21/03/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021.

Terrain non grevé par un plan d'alignement.

Terrain concerné par la servitude de dégagement contre les obstacles à la navigation aérienne (T7) .

Terrain situé dans un secteur d'équilibre social de l'habitat (zone A) (art. L151.15).

Terrain concerné par le secteur de coefficient de végétalisation suivant : 30% (20% PT).

Zone UC1

Zone UC1h

Terrain concerné par une disposition réglementaire relative au phénomène de retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible).

Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 4 (largeur : 30m)

Terrain situé dans un secteur obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales.

Terrain situé dans un secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales.

Terrain situé dans un périmètre concerné par le guide de recommandations "restauration et adaptation du patrimoine bâti d'intérêt local".

Terrain situé dans un secteur de réglementation du stationnement : secteur 2

Terrain concerné par un Patrimoine Bâti d'Intérêt Local (PBIL) (3 étoiles).

Terrain concerné par une servitude relative à la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - ZP Zone de Protection (assiette) (PT1).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "Les axes de développement de la ville archipel".

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "santé, climat, énergie".

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) communale.

Terrain concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique : "Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue".

Terrain concerné par une zone de protection au titre de l'archéologie.

Terrain concerné par la règle suivante, de hauteur maximale autorisée en zone U et AU : R+4+A/C/P.

Terrain non soumis au Droit de Prémption urbain (DPu).

Terrain concerné par la Redevance Archéologique Préventive (RAP), (taux de 0,40%).

Terrain concerné par une servitude relative à l'établissement des lignes électriques aériennes et/ou souterraines de distribution, (hta - moyenne tension), (générateur) (I4).

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) intercommunale créée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/11/2018 (taux de 5%).

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) départementale créée par délibération du Conseil Général d'Ille et Vilaine du 10/11/2011 (taux de 1,85%).